

Le Paiement Fournisseurs Anticipé

Résultats de l'enquête en ligne pour le secteur privé

18 mars 2021 - 16 avril 2021

Laurent Denoux

Chargé de mission - pôle acheteurs, chartes et label

Médiateur des entreprises

Enjeux et objectifs de la promotion du Paiement Fournisseurs Anticipé (PFA)

Le Médiateur des entreprises, service du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, est missionné par Bruno Le Maire afin de promouvoir un dispositif innovant de règlement, appelé Paiement Fournisseurs Anticipé (PFA) (ex. affacturage inversé collaboratif encadré par la loi PACTE) qui consiste, pour les acheteurs/donneurs d'ordre, à organiser, avec des financiers sélectionnés par leurs soins, un règlement anticipé de leurs factures fournisseurs. Les fournisseurs bénéficient ainsi d'un soutien de trésorerie plus rapide et ce pour un coût attractif.

Afin de mesurer le niveau de connaissance de cet outil au sein des entités publiques et d'informer au mieux les acteurs économiques intéressés, le Médiateur des entreprises, en collaboration avec les principales administrations, les associations d'acheteurs publics, les sociétés spécialisées en PFA et certains établissements financiers, a proposé une enquête en ligne dont les résultats sont consultables dans ce document.



Mars/Avril 2021

Lancement des sondages
auprès des acteurs privés et publics

Mars 2021

Création d'un modèle de DCE
pour les acteurs publics

Décembre 2020

2ème comité de mise en oeuvre



Janvier 2020

1er comité de mise en oeuvre
Modalités de lancement du dispositif

Juillet 2019

Lettre de mission ministérielle
Favoriser et accélérer le développement du PFA

Mai 2019

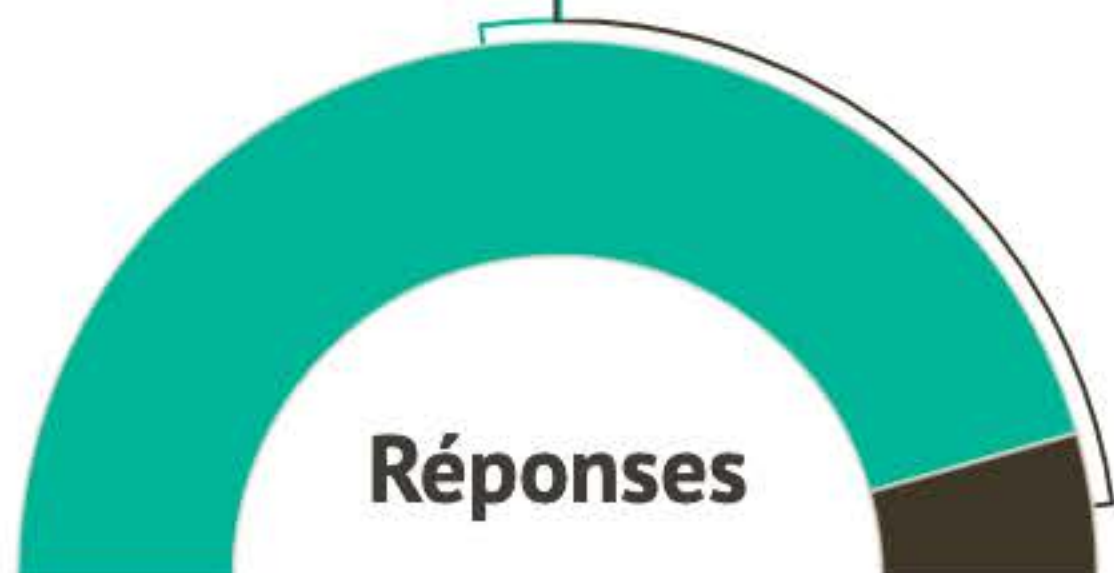
Article 106 de la loi Pacte
Définit et encadre le recours au PFA

Résultats de l'enquête

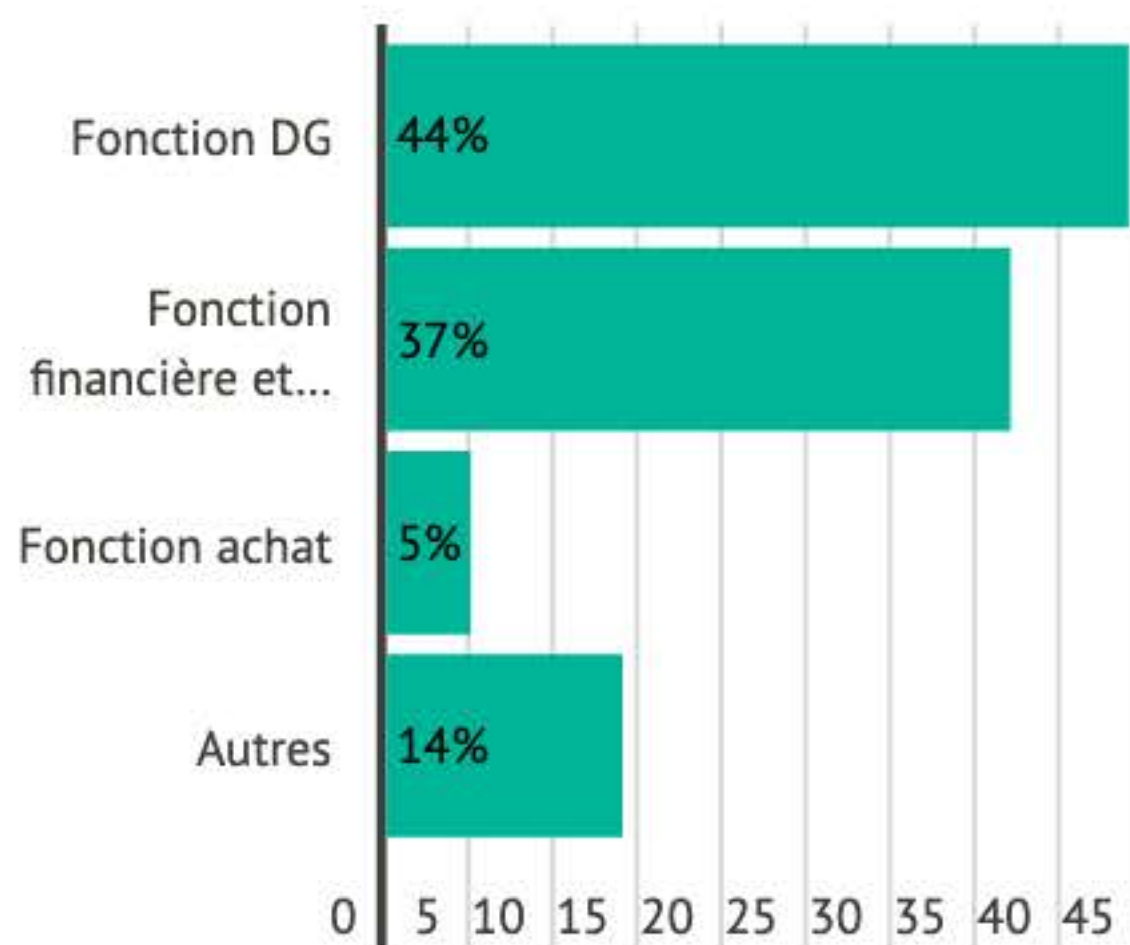
Qualité des réponses

Réponses complètes 91.2 Réponses incomplètes 8.7

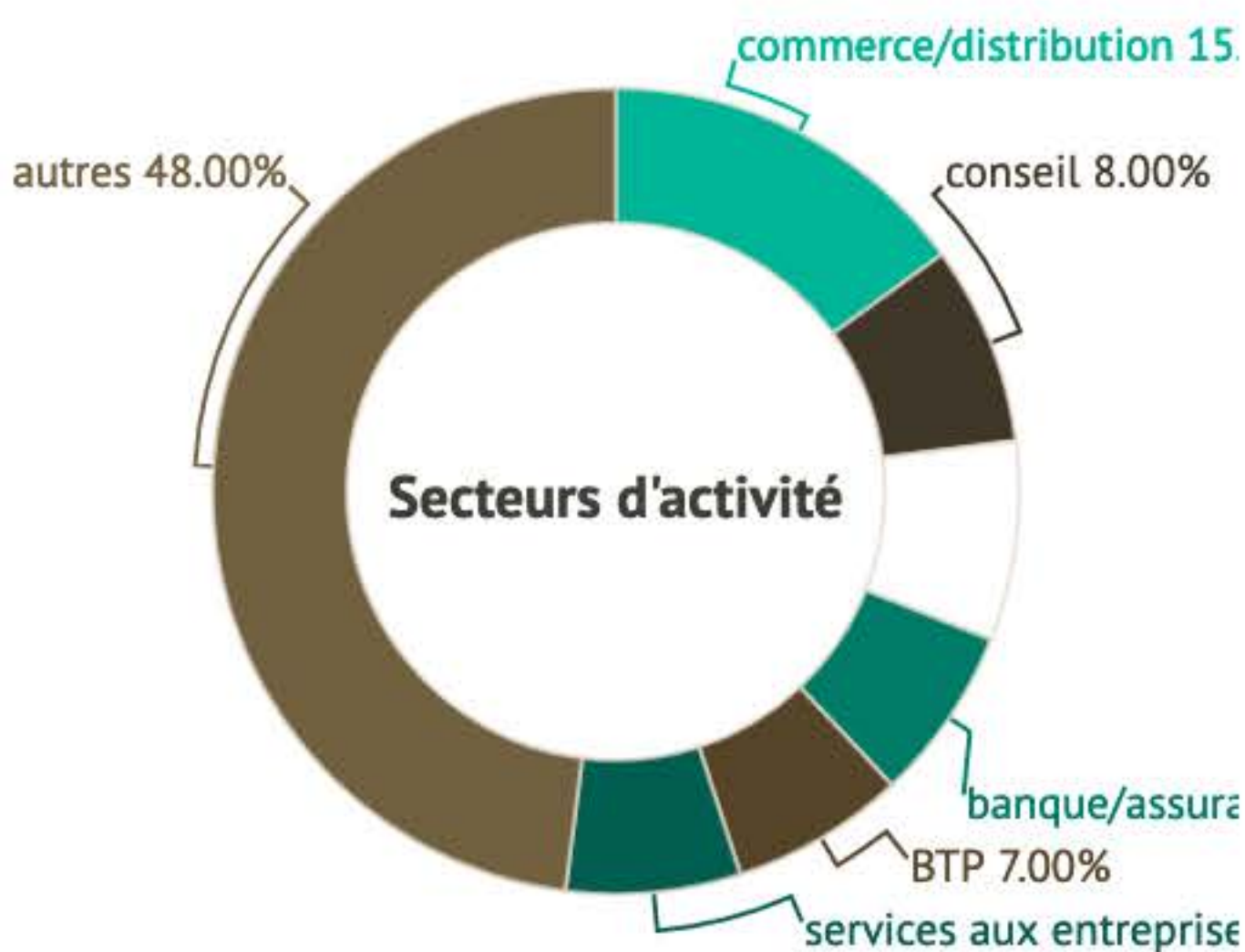
455 réponses dont 415 complètes



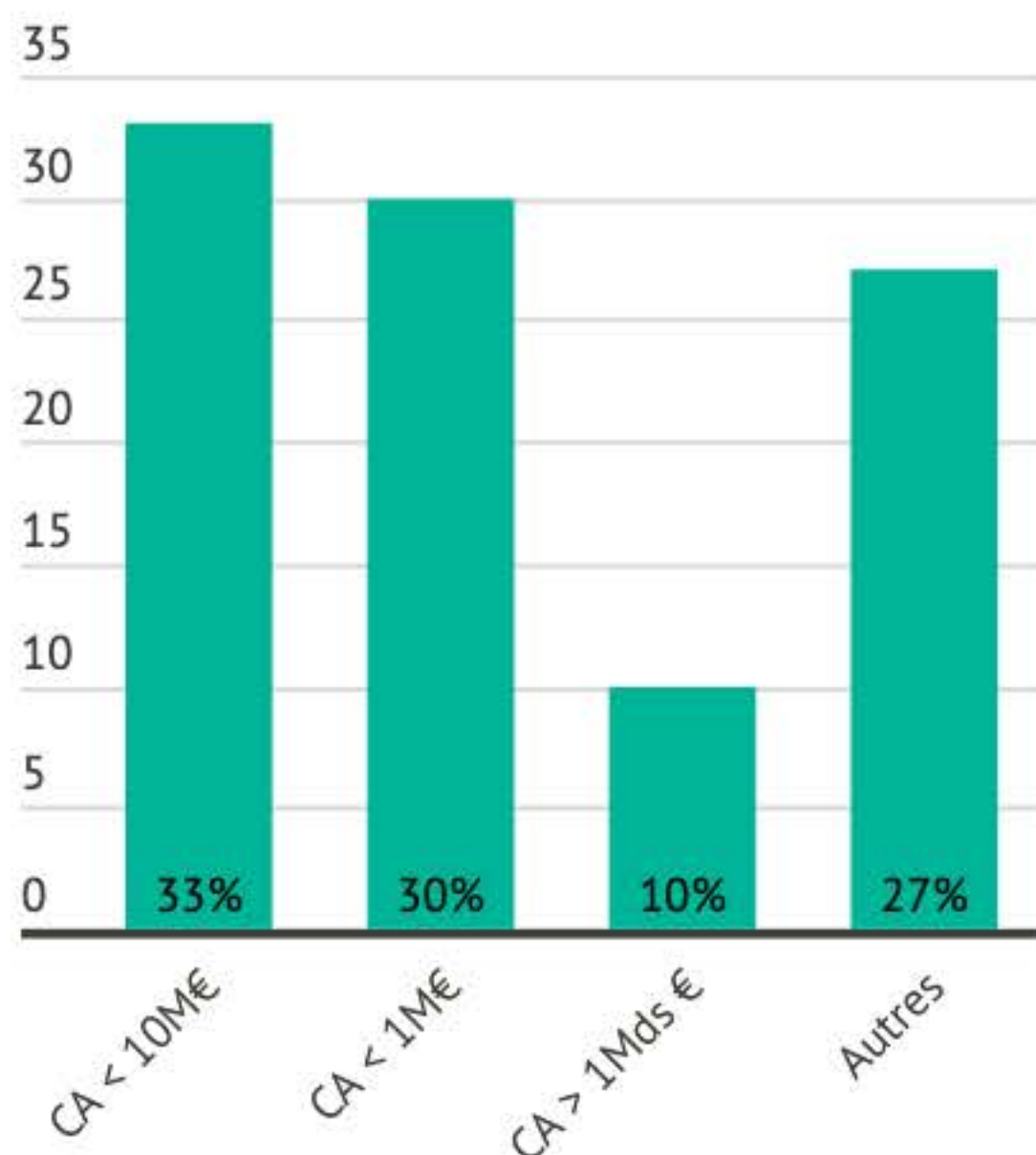
Fonction des répondants



Secteurs des répondants



Taille des entreprises



61%

La majorité des entreprises répondantes sont des TPE et petites PME. Environ 1/3 des entreprises déclare un chiffre d'affaires compris entre 1 et 10 M€ et environ 30%, un CA inférieur à 1 M€. 10% sont des grands donneurs d'ordre déclarant un CA inférieur à 1 Mds€.

Analyse du contenu du questionnaire



157

Compte tenu de l'objectif visant à mesurer le niveau de connaissance du dispositif, il est surprenant de constater que près de 4 sondés sur 10 connaissent déjà celui-ci : **157 réponses soit 38% des réponses**. Et parmi ceux qui ne connaissent pas, 1/3 se dit intéressé pour en savoir plus sur le PFA. Et autant en % pour recevoir des informations plus précises.

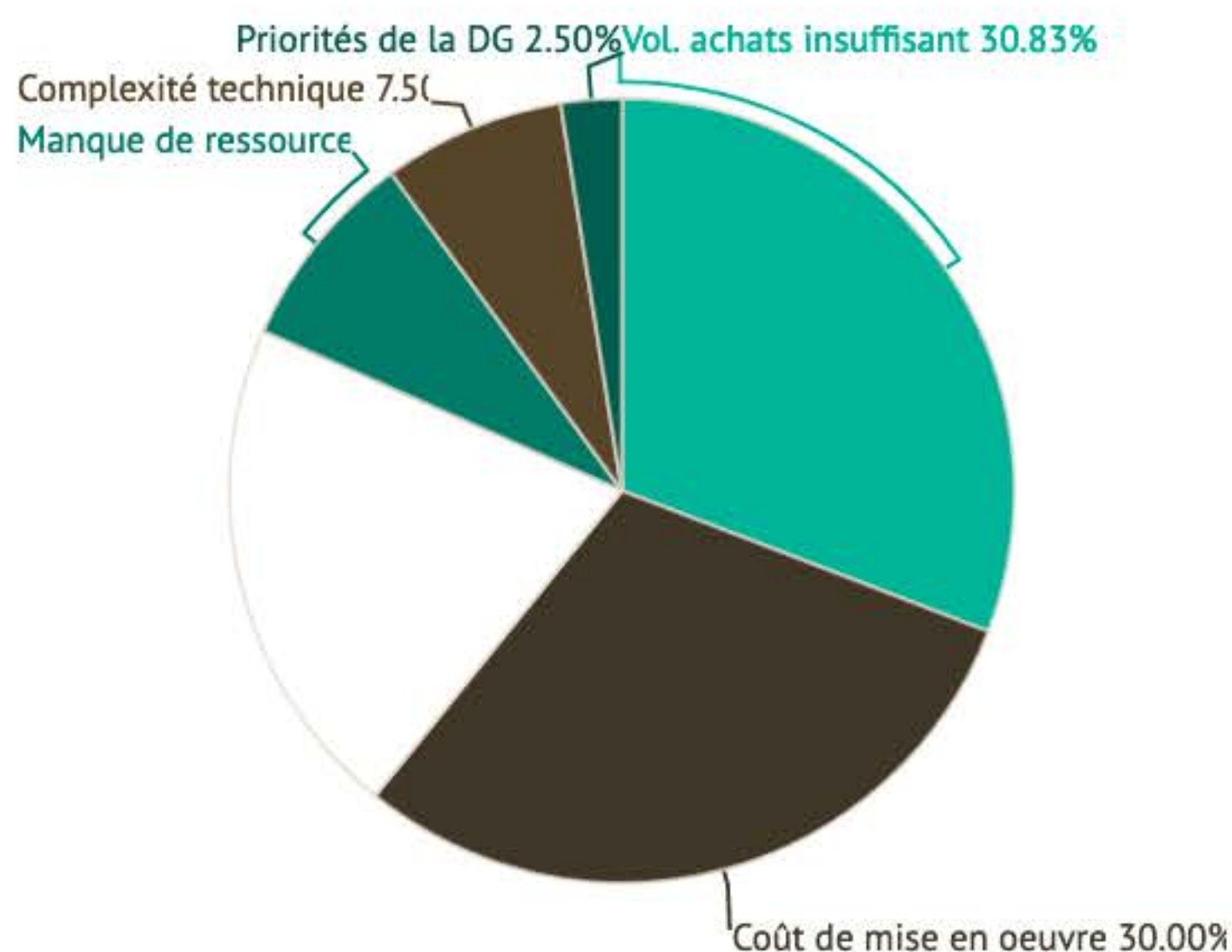


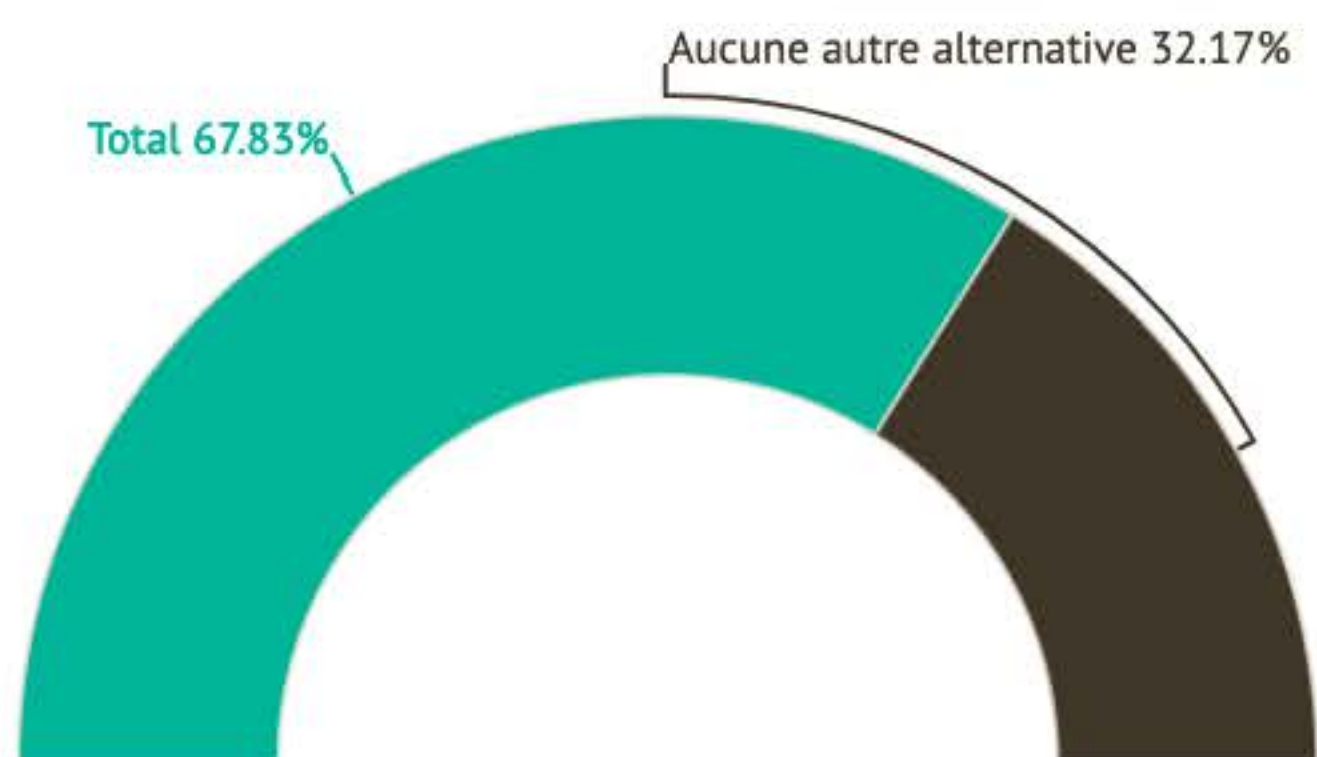
12 répondants sont en cours de mise en place d'un programme de PFA dont 3 ont rencontré des difficultés (optimisation du processus de paiement et embarquement fournisseurs). Leur principale motivation portait sur le BFR, la sécurisation de leur supply-chain, l'automatisation des factures fournisseurs ou

encore la centralisation des paiements fournisseurs. 28% des sondés l'ont déjà mis en place et 54% l'ont vécu de manière compliquée et très compliquée contre 9 comme une démarche facile.

Raisons expliquant l'absence de

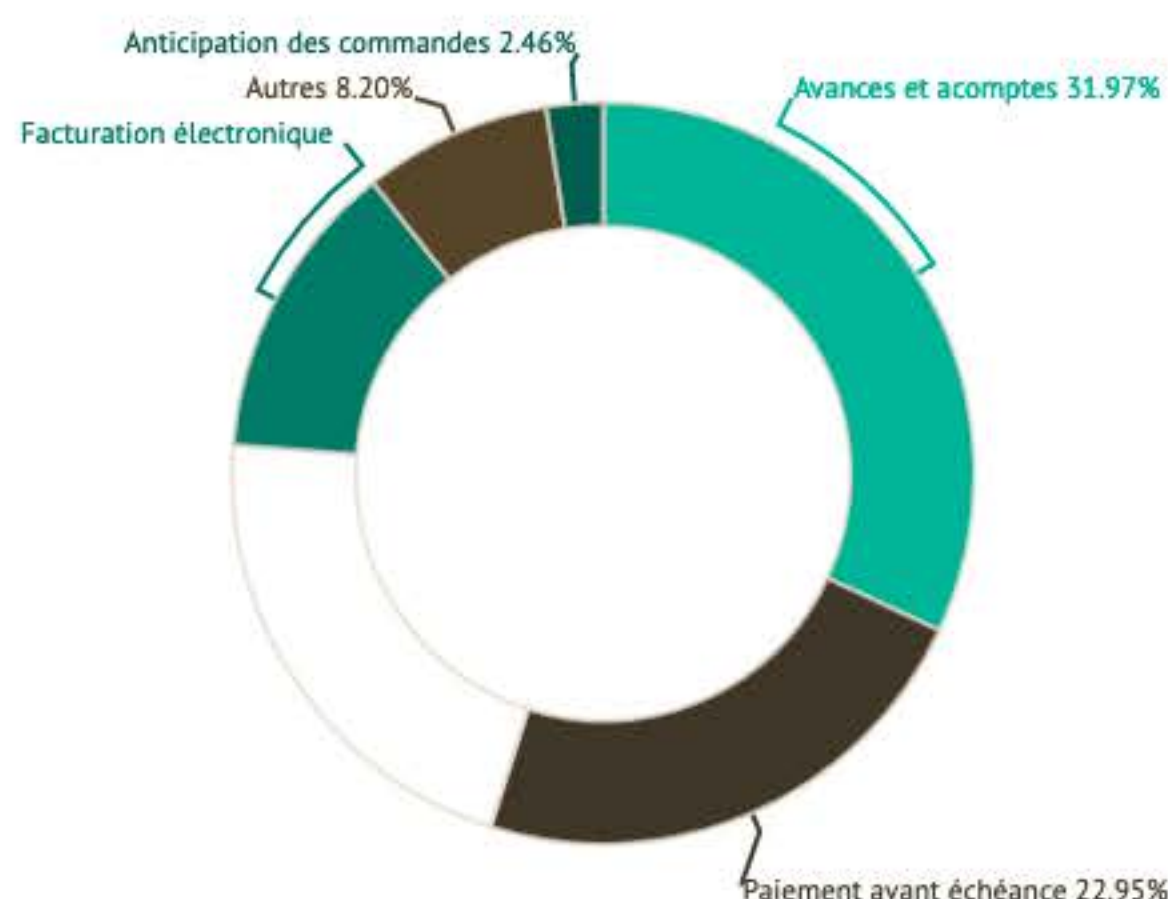
programme de PFA : Selon les 120 sondés qui ont coché cette réponse, 37 pour des raisons de volumes d'achat insuffisant, 36 pour des raisons de coûts de mise en oeuvre, 25 pour des raisons de complexité du processus (ex validation de la facture), 10 par manque de ressources et de nouvelle stratégie de financement, 9 pour des raisons de complexité technique et enfin 3 pour des changements de priorité de la DG.





En l'absence de programme de PFA pendant la crise de 2020, sur un total de 213 répondants, 101 sondés (45% des répondants à cette question) ont reconnu n'avoir mis en place aucune autre alternative pour soutenir la trésorerie de leurs fournisseurs.

Sur un total de 112 sondés ayant proposé une alternative, 39 ont proposé des avances et acomptes, 28 ont payé les factures avant échéances, 26 ont accéléré le processus de traitement des factures, 16 ont utilisé la facturation électronique et 3 ont anticipé leurs commandes.



Conclusion

Au vu du nombre de répondants (415), on peut raisonnablement affirmer que ce sondage est représentatif et établit une photographie suffisamment éclairante sur l'état de connaissance de ce dispositif de financement dans l'ensemble des activités d'entreprise.

Certes, le nombre de programmes en cours ou à venir déclaré reste encore faible (40) mais quand 1/3 des répondants déclare être intéressé sur le PFA, on retiendra le potentiel de ce type de dispositif. Par cet exercice de sondage, il s'agissait également de toucher notre cœur de cible pour

mettre en place ce type de programme : les ETI. L'objectif est atteint puisqu' environ 20/25% des entreprises répondantes correspondent aux seuils de CA des ETI. Enfin, environ 120 entreprises ont laissé leurs coordonnées pour en savoir plus. Preuve de l'intérêt de cet exercice de sondage qui a fait office de vecteur de communication. A la lecture de ces éléments, un plan d'actions va être établi. Il pourra converger avec celui lié au questionnaire dédié au secteur public dont le résultat devrait aboutir fin mai au plus tard.